

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

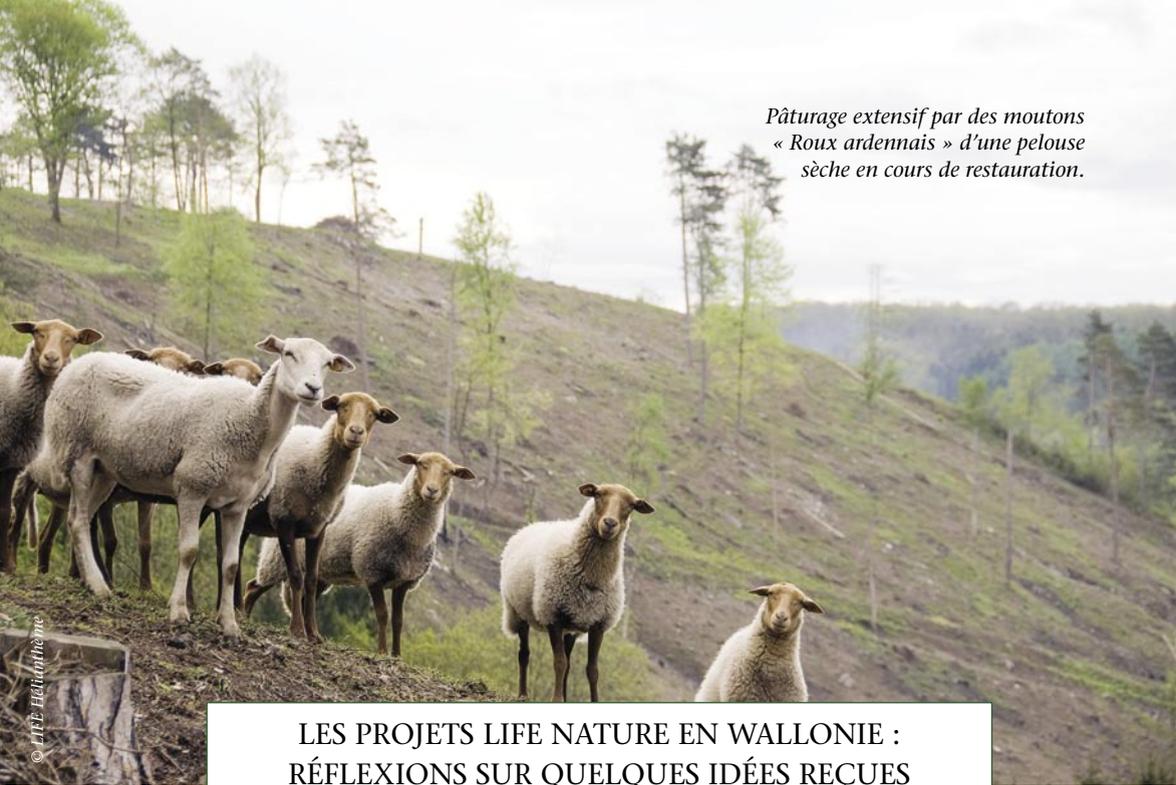
Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

*Pâturage extensif par des moutons
« Roux ardennais » d'une pelouse
sèche en cours de restauration.*



LES PROJETS LIFE NATURE EN WALLONIE : RÉFLEXIONS SUR QUELQUES IDÉES REÇUES

DENIS PARKINSON – JULIE PLUNUS – ANNICK PIRONET

Les projets Life ont parfois mauvaise presse aux yeux de certains forestiers. Ils sont accusés tantôt de diminuer les surfaces résineuses productives au détriment des budgets communaux, tantôt de restaurer des milieux artificialisés par l'homme. En apportant des éléments de réponse à neuf idées reçues, nous proposons d'éclairer le débat à la lumière des actions entreprises en Wallonie.

Cet article se veut être une réflexion critique concernant les effets des différents programmes LIFE nature entrepris depuis une vingtaine d'années en Wallonie et les questions et doutes que ceux-ci suscitent. Ces projets ambitieux, qui mobilisent des moyens humains et financiers importants, soulèvent des débats intéressants dans les milieux de la conservation de la nature et parmi les différents utilisateurs de l'espace rural. Nous proposons ici une analyse critique, la plus objective possible, démarant

d'une série d'affirmations collectées et transmises aux auteurs par la rédaction de Forêt Wallonne. Certaines affirmations pourront paraître caricaturales ou peu nuancées. Volontairement, les auteurs ne les ont pas modifiées afin de susciter le débat.

« Les LIFE englobent tout le budget de la conservation de la nature en Wallonie. »

Une discussion sur les choix politiques qui orientent le budget affecté à la con-

servation de la nature en Wallonie sort du cadre de cet article. Cependant, il faut tout de même souligner que le mode de cofinancement des projets LIFE permet une amplification très importante des moyens dédiés à la conservation de la nature dans notre région. En effet, pour un euro apporté par les porteurs de projet LIFE (Région Wallonne, associations ou privés), un à trois euros sont apportés, via le programme de cofinancement, par la Commission européenne. Il faut donc voir cela plutôt comme une aide financière importante de la part de celle-ci, permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés au niveau européen en matière de conservation de la nature. En effet, la majeure partie des actions de restauration des projets LIFE vise des espèces et des habitats d'intérêt communautaire au sein du périmètre Natura 2000 dont l'état de conservation fait l'objet d'un rappor-

tage à l'Europe tous les 6 ans associé à une obligation de maintien ou d'amélioration de leur état de conservation.

« Les LIFE soustraient de la surface forestière productive alors que les communes comptent sur leurs rentrées d'argent et qu'on pourrait y faire pousser des bois, même hors station. »

Dans les propriétés communales, la grande majorité des surfaces qui font l'objet de désenrésinements sont situées sur des sols marginaux – tourbeux, marécageux, fortes pentes – sur lesquels la production sylvicole a été jugée non rentable par le gestionnaire forestier public (DNF). Sur ces terrains, la replantation est estimée économiquement non viable compte tenu des différentes contraintes liées à la nature du sol : faible croissance des arbres, nécessité d'un drainage intensif coûteux, difficultés d'exploitation, risques de



chablis. Dès lors, les faibles revenus que les communes peuvent encore attendre de la sylviculture classique sur ces terrains doivent être comparés avec les revenus directs et indirects (services écosystémiques) apportés par l'option de restauration des habitats naturels (tourbières, landes, pelouses, forêts naturelles). Les revenus directs concernent par exemple le tourisme ou la location de la chasse. Les revenus indirects sont liés à des fonctions remplies par les écosystèmes restaurés et qui ont un coût si elles doivent être assurées de manière artificielle : épuration de l'eau, régulation des flux hydriques, stockage du carbone*. Lorsque cette ana-

lyse globale est réalisée, on se rend vite compte qu'au-delà des bénéfices pour la biodiversité, l'abandon raisonné de la sylviculture sur ces sols marginaux représente un gain économique net plutôt qu'une perte. Dans le cadre des projets LIFE, cet abandon sylvicole est souvent réalisé de manière anticipée par rapport à la maturité des peuplements forestiers concernés. Une indemnité financière est dans ce cas versée aux propriétaires pri-



Dans la Grande Fange de Bihain, les épicéas ont été plantés sur mottes et le sol tourbeux radicalement drainé.

© LIFE-Audartme liégeois

* La capacité des tourbières à stocker et à piéger le carbone a été scientifiquement démontrée (voir par exemple les conclusions du rapport CLIMSOIL, 2008 « *Review of existing information on the interrelations between soil and climate change* » (eusoiils.jrc.ec.europa.eu/esdb_archive/eusoiils_docs/other/climsoil_report_dec_2008.pdf). Il est également démontré que le drainage des tourbières provoque une libération du carbone sous forme de CO₂ dans l'atmosphère et que la restauration provoque une inversion à moyen terme de ce phénomène. Par contre, les avis divergent sur le bilan carbone net d'une conversion des tourbières vers les habitats forestiers. Dans certaines conditions bien précises (absence de drainage, poursuite de l'accumulation active de tourbe dans le sol), une tourbière boisée s'avère être un piège à carbone plus efficace qu'une tourbière ouverte. Mais la comparaison du bilan de carbone d'une tourbière intacte ou restaurée avec une monoculture d'épicéas sur sols tourbeux drainés sera vraisemblablement à l'avantage de la tourbière intacte ou restaurée. Nous reprenons ici la conclusion du rapport CLIMSOIL sur ce sujet (p. 84, traduction libre) : « Étant donné le rôle important joué par les sols tourbeux dans le stockage du carbone et les incertitudes associées au remplacement d'un stock de carbone ancien et stable dans les sols tourbeux par du carbone nouveau et plus instable stocké dans la biomasse des arbres, le boisement artificiel des sols tourbeux ne peut pas être considéré comme un moyen efficace de séquestration du carbone. ». Une étude scientifique réalisée dans le contexte local wallon permettrait de vérifier objectivement cette hypothèse de travail. Les sites restaurés dans le cadre des programmes LIFE wallons de restauration des tourbières constituent à ce titre un intéressant terrain d'investigation scientifique.

Plantation d'épicéas sur sol tourbeux sans avenir économique au plateau des Tailles.



vés et publics pour compenser la perte de revenu correspondante. Le choix d'agir maintenant se justifie pleinement d'un point de vue écologique. D'une part, les espèces et habitats visés sont réellement menacés à court terme et leur restauration est urgente si on veut encore espérer freiner la perte actuelle de biodiversité. D'autre part, l'expérience acquise lors des différents projets montre clairement que les processus de restauration sont bien meilleurs et plus rapides s'ils interviennent au plus tôt après la perturbation qui a entraîné la dégradation des habitats : persistance d'une banque de graines active ou de populations relictuelles des espèces-cibles, faible degré de minéralisation des sols tourbeux...

Enfin, d'un point de vue strictement légal, les communes sont tenues de respecter le code forestier et donc de ne planter

que les essences en station selon le fichier écologique ; de même, elles ne peuvent plus drainer et planter des épicéas sur sols tourbeux et se doivent de respecter les contraintes imposées par Natura 2000.

« Les LIFE n'ont pas permis d'endiguer la perte de biodiversité en Wallonie. »

Les programmes LIFE n'ont pas la prétention d'endiguer à eux seuls la perte de biodiversité en Wallonie et en Europe, et doivent être considérés comme un outil qui y contribue parmi d'autres ! L'arrêt de l'érosion de la biodiversité est un objectif qui doit être envisagé à une très large échelle. À l'échelle mondiale ou même européenne, la perte de biodiversité n'a clairement pas été stoppée. Les raisons en sont multiples et nous renvoyons le lecteur aux analyses menées par les organismes chargés des programmes mondiaux et européens de sauvegarde de la biodiversité (notamment

Le cuivré de la bistorte, espèce Natura 2000, bénéficie de la restauration des prairies humides alluviales.

© A. Pironet



*Convention on Biological Diversity** ou *EU Biodiversity Strategy to 2020***). À l'échelle de la Wallonie, les programmes LIFE initient et ne mettent en œuvre qu'une partie des mesures nécessaires à l'endigement de la perte régionale de biodiversité. L'efficacité de ces projets doit donc être jugée sur base de l'atteinte des objectifs qui sont ciblés. Ces projets visent en effet la restauration d'habitats naturels spécifiques ou la protection d'espèces ciblées, à l'intérieur du réseau de sites Natura 2000. Envisagés à cette échelle, les effets observés des projets LIFE sont déjà très positifs, notamment en termes d'accroissement de populations d'espèces menacées ou d'extension des surfaces d'habitats naturels d'intérêt communautaire (voir par exemple l'analyse menée pour la série de projets « tourbières » wallons***). Nul doute que ces effets contribuent positivement à l'atteinte d'un objectif « biodiversité » plus global. L'effet des programmes LIFE

doit aussi être apprécié à l'échelle de temps dont les habitats et les organismes ont besoin pour se redéployer après restauration. Le développement d'une tourbière haute active est évidemment plus lent que celui d'une pelouse sèche !

« Les LIFE se démènent pour maintenir des espèces qui sont à la limite de leur aire de distribution chez nous mais largement représentées ailleurs en Europe (pelouses calcaires, genévrier...) »

Clairement, en termes de surfaces de certains habitats naturels (notamment habitats tourbeux et pelouses sèches), la

* www.cbd.int

** ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/2020.htm

*** biodiversite.wallonie.be/fr/meta-projet-life-de-restauration-des-tourbieres-de-haute-ardenne.html?IDC=5778

contribution de la Wallonie au patrimoine naturel du continent européen reste modeste. Cette contribution doit évidemment d'abord être appréciée à l'aune de la surface réduite de la Wallonie, mais aussi de la densité élevée de population, les activités humaines étant grandes consommatrices d'espace. Ensuite, la grande valeur patrimoniale de la Wallonie réside justement dans la formidable diversité de milieux qui peuvent être rencontrés sur une échelle très réduite. Dans quelle autre région européenne peut-on passer en 200 km des tourbières froides des Hautes-Fagnes aux pelouses thermophiles des cotaux calcaires des affluents de la Meuse, en passant par les landes sur sable brabançonnaises, les marais du Hainaut et les forêts ardennaises ou gaumaises ? Cette grande richesse géographique et biologique mérite une attention particulière. Alors, oui, les LIFE œuvrent pour le maintien et l'ex-

tension d'habitats naturels en déclin dont certains abritent des espèces en limite de leur aire de distribution mais aussi bien d'autres plantes ou animaux rares qui tous font partie de notre patrimoine. La Wallonie a un rôle à jouer dans le réseau écologique européen qui, avec les incertitudes liées aux changements climatiques, sera peut-être vital pour certaines espèces.

Enfin, il est évident que si nous ne maintenons pas les espèces à la limite de leur aire de répartition, celle-ci ne fera que régresser, encore et toujours !

« Les LIFE ne permettent de sauvegarder qu'une part infime de la biodiversité, propre à des milieux très spécifiques (pelouses calcaires...) et ne couvrant que peu de superficie. »

Les habitats et les espèces visés par le projet LIFE sont ceux repris dans les directives



Le Martin-pêcheur d'Europe, autre espèce Natura 2000, profite de la réouverture des fonds de vallée.

© A. Pironet

européennes encadrant la mise en place du réseau paneuropéen Natura 2000. Ces habitats et espèces ont été ciblés sur base d'une analyse poussée menée à l'échelle européenne et qui a identifié les éléments dont la protection est prioritaire pour le maintien du patrimoine naturel et de la biodiversité de l'Europe. Les surfaces restaurées en Wallonie dans le cadre des projets LIFE, parfois modestes (pelouses calcaires, rochers, tourbières hautes), parfois plus importantes (forêts feuillues, landes, prairies humides, fonds de vallée) doivent donc être envisagées comme une contribution à l'effort global de conservation mené à l'échelle de l'Europe dans le cadre du projet Natura 2000. Néanmoins, les projets LIFE tourbières, par exemple, ont déjà permis de restaurer plus de 4 500 hectares de zones tourbeuses et humides ce qui n'est pas négligeable.

« Il n'y a pas d'intérêt à maintenir cette biodiversité spécifique. Elle sert juste aux naturalistes et aux photographes. »

Dire que les naturalistes sont plus particulièrement sensibilisés à la protection de la biodiversité serait enfoncer une porte ouverte... De l'expérience vécue au quotidien par les équipes travaillant sur les projets LIFE, la biodiversité demeure une préoccupation assez marginale parmi les utilisateurs de l'espace « naturel ». Ce constat s'explique, au moins en partie, par la méconnaissance des services rendus à l'homme par la biodiversité.

Les milieux qui accueillent des espèces rares (la biodiversité « spécifique » dont il est question) ou un grand nombre d'espèces différentes sont des écosystèmes peu perturbés et dont les différents fonctionnements écologiques sont optimaux. Ce sont également ces écosystèmes en bonne

Habitat restauré par mise sous eau dans le cadre du LIFE Hautes Fagnes (Brackvenn-Misten).





Le pâturage extensif, ici des vaches Highland dans les Hautes Fagnes (Wilhonfagne), est également utilisé pour la gestion des landes tourbeuses et sèches des hauts plateaux ardennais.

santé qui vont assurer les meilleurs services de régulation : stockage du carbone, régulation hydrologique et climatique, épuration de l'eau, prévention de l'érosion et maintien de la qualité des sols. Ces milieux riches remplissent également de meilleurs services culturels (par exemple : valeur ajoutée paysagère et touristique).

« Les LIFE n'ont pas d'effet à long terme, les financements sont trop courts pour permettre de mettre en place quelque chose de durable. »

Le financement et la durée des programmes LIFE permet d'assurer la phase lourde de restauration des milieux. Cette phase peut efficacement être menée sur la durée d'un projet LIFE (4 à 7 ans). Les plans de restauration sont toujours conçus dans l'optique du maintien durable des acquis de la restauration, via des options de gestion future adéquates et soutenables (cf. plus bas, par exemple, le partenariat avec des agriculteurs locaux pour le pâturage

ou le fauchage des sites restaurés). Lorsque les projets sont terminés, la restauration coûteuse des sites est achevée et tous les investissements nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion durable ont été mis en place (par exemple : enclos de pâturage). En fin de projet, chaque équipe élabore un plan de gestion qui décrit pour toutes les surfaces restaurées le mode de gestion à appliquer, sa fréquence et le coût engendré. Il détaille également le monitoring scientifique mis en place durant le projet et poursuivi ultérieurement, avec des bénévoles et l'administration.

« Dès que les financements européens LIFE s'arrêteront, les communes ou autres pouvoirs publics vont devoir déboursier des sommes d'argent colossales pour entretenir ces milieux recréés artificiellement. »

Comme déjà souligné, la phase coûteuse de restauration des milieux est entièrement prise en charge par le financement



LIFE. Les options prises pendant les projets visent évidemment à léguer des surfaces gérables dans le futur avec les moyens disponibles. Les coûts de gestion ont été évalués et sont peu élevés pour la plupart des milieux (par exemple : 35 euros par hectare et par an pour les complexes de milieux tourbeux restaurés sur les plateaux ardennais*). La gestion plus intensive des milieux ouverts (fauchage, pâturage) s'appuie le plus souvent sur des collaborations avec des agriculteurs. Cette gestion est financièrement soutenue par les subventions du programme agri-environnemental. La gestion de certains milieux (pelouses sèches – environ 350 hectares à gérer en Wallonie pour un coût estimé de 700 euros par hectare) est plus élevée mais les surfaces à gérer restent et resteront faibles.

« Dès que les projets s'arrêteront les milieux seront laissés à l'abandon. »

La construction des projets LIFE intègre de manière approfondie la gestion future des sites restaurés et donne les meilleures garanties possibles pour la mise en œuvre effective et durable de la gestion.

Les sites restaurés acquièrent pendant la durée du projet LIFE un statut officiel de protection (réserve naturelle dans la plupart des cas), ce qui permet leur intégration dans le circuit institutionnel de financement des sites protégés.

* Voir par exemple les évaluations de coût du plan after LIFE « Plateau des Tailles » : biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/plan-after-life-fr-190311.pdf?ID=20094&saveFile=true

Les équipes LIFE établissent, en concertation étroite avec les futurs gestionnaires, les plans de gestion détaillés des sites, définissant précisément les opérations de gestion nécessaires pendant 15 à 30 ans après la fin du projet LIFE.

Les conventions qui lient les agriculteurs pour la gestion de certains sites sont établies et conclues (pour une période de 5 ans) pendant la durée des projets LIFE.

La complexité et le coût des opérations de gestion sont adaptés en fonction des moyens disponibles et du statut foncier des sites (gestion plus complexe dans les réserves naturelles domaniales que dans les propriétés privées conventionnées par exemple).

Pour certaines surfaces (restauration de forêts naturelles), c'est justement l'option

de l'abandon qui a été retenue (absence de gestion ou gestion minimaliste).

« Les LIFE entretiennent des milieux et une biodiversité qui s'est développée grâce à l'homme et à des pratiques de gestion intensive (prairies). Par conséquent, ils maintiennent des milieux « non naturels » et anthropisés sans laisser de place pour le retour à la naturalité de ces milieux. »

et « Certains milieux et la biodiversité associée sont le fait de pratiques humaines (pelouses calcaires), dès lors, laissons évoluer la biodiversité avec l'homme comme ça a été le cas par avant. »

L'essentiel des milieux ouverts restaurés dans le cadre des projets LIFE (landes, prairies humides, pelouses sèches, nardaiés) sont effectivement des milieux semi-naturels façonnés au cours des siècles.



Les landes ardennaises ont été créées par défrichement de la forêt puis entretenues par des pratiques agropastorales anciennes (pâturage, brûlage, fauchage).

L'Oie cendrée, espèce Natura 2000, fait volontiers des haltes migratoires dans les Hautes Fagnes depuis la réalisation de travaux de restauration de grande envergure.



cles précédents par les activités agropastorales traditionnelles et extensives. En Wallonie, l'homme a laissé son empreinte quasiment partout et les seuls véritables milieux naturels qui subsistent sont représentés par des affleurements rocheux et quelques tourbières hautes actives (et encore, ces milieux sont la plupart du temps gérés de manière conservatoire). La biodiversité de notre région est donc depuis très longtemps en interaction étroite avec la présence et les activités de l'homme. Par contre, l'intensification des pratiques d'exploitation de l'espace agricole et les opérations passées de boisement ont entraîné une forte dégradation de la biodiversité de ces milieux semi-naturels ouverts : enrésinement sur des sols hydromorphes ou non en station et drainage, exploitations non respectueuses des sols et des cours d'eau, amendement des sols agricoles, destruction des éléments du

bocage (zones humides, arbres isolés, bosquets, haies).

Il est donc logique que les projets LIFE ciblent essentiellement en Wallonie ces milieux semi-naturels qui ont payé un lourd tribut à l'intensification de l'utilisation du sol. En termes de biodiversité, ces milieux « anthropisés » n'ont pas moins de valeur et sont même parfois plus riches que les milieux naturels intouchés par l'homme. Les modes de gestion retenus pour les sites restaurés reproduisent d'ailleurs le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles aujourd'hui abandonnées (pâturage extensif, fauchage des prairies humides, mise à feu des landes). Par ailleurs, des surfaces significatives restaurées dans le cadre des programmes LIFE seront laissées à leur évolution spontanée avec une gestion minimale (par exemple : forêts naturelles sur les plateaux ardennais). Dans ces sites, les dynamiques écosystémiques pourront s'exprimer librement. ■

Si cet article suscite chez le lecteur des questionnements, l'équipe du projet LIFE Ardenne liégeoise est à l'écoute de toute remarque et y répondra volontiers.

DENIS PARKINSON

d.parkinson@berinzenne.be

JULIE PLUNUS

j.plunus@berinzenne.be

ANNICK PIRONET

a.pironet@berinzenne.be

Projet LIFE Ardenne liégeoise

Domaine de Bérinzenne

Bérinzenne 4

B-4900 Spa